



Toujours proche de vous !



infos@angiil.com



05 61 58 37 37



Comment saisir la DAS-2

La déclaration DAS2 récapitule les sommes que vous avez versées à d'autres professionnels.

Les montants versés peuvent être de plusieurs natures notamment :

- des honoraires rétrocédés à un confrère dans le cadre d'un remplacement,
- des redevances de collaboration à un confrère titulaire d'un cabinet,
- des honoraires non rétrocédés (avocat, expert, notaire, facturation...).

Vous devez déclarer uniquement les bénéficiaires ayant perçu plus de 2400 € au cours de l'année. S'il n'y en a pas, vous n'avez pas à effectuer de déclaration vide.

La déclaration d'honoraires DAS2 s'effectue uniquement en ligne sur www.impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace professionnel.

Pour l'exercice 2025, elle doit être établie avant le 31 janvier 2025 (ou par dérogation en même temps que la déclaration de résultats).

Cliquez ici pour accéder à la déclaration en ligne

PROFESSIONNELS

- GÉRER
- CONSULTER
- DÉCLARER
- PAYER
- DÉMARCHES
- MESSAGERIE

Espace professionnel

Créer mon compte sur [portailpro.gouv](#)

Abonné :

- Espace pro.
- Impots.gouv.fr
- Quitter

Aide : tous les
pas-à-pas

Connaissez-vous le
droit à l'erreur ?
En savoir plus :

OUPS.GOUV.FR
Vous avez droit à l'erreur

* **Reports de délais de déclaration pour les tiers déclarants : consultez la page <https://www.impots.gouv.fr/tiers-declarants-0>.**

* **Pour tout dépôt d'une "Déclaration récapitulative des opérations sur valeurs mobilières et revenus de capitaux mobiliers - IFU (n°2561)", il est nécessaire d'être habilité au service "Tiers déclarants".**

* **En cas de difficultés avec les navigateurs Safari ou Chrome, nous vous conseillons d'utiliser le navigateur Mozilla Firefox. Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.**

* Pour des raisons de sécurité, l'accès aux services n'est possible que pour les détenteurs d'une habilitation spécifique (adhésion, substitution ou délégation). Pour toute question, vous pouvez contacter l'assistance en ligne [ici](#).

DOSSIER COURANT

SIREN 123456789

- Messagerie
- Adresse électronique de l'entreprise [+]
- En savoir plus

MON ESPACE

- Gérer les services
- Gérer les comptes bancaires [+]
- Gérer les contrats de prélèvement automatique [+]

MES AUTRES SERVICES

- Calendrier fiscal
- Tests tiers déclarants
- Coordonnées du gestionnaire et prise de rendez-vous

Pour en savoir plus sur le traitement des

MES SERVICES

Consulter

- Compte fiscal [+]
- Avis CFE

Déclarer

- Tiers déclarants

Payer

- Prélèvement à la source [+]
- CFE et autres versements
- Dette fiscale

Cliquez sur

« Tiers déclarant »

Si vous n'avez pas ce service dans votre menu, [cliquez ici](#)

pour suivre notre tuto



Bienvenue sur l'application TELETD

Déposer un fichier

Selectionnez, depuis votre navigateur, le fichier à déposer. Il sera transmis à la DGFIP via une liaison sécurisée.

Pour rappel, le nommage de votre fichier doit respecter les règles définies dans les cahiers des charges TD/Bilatéral et votre fichier devra être conformément au lien vers le guide de chiffrement

En fin de procédure, vous recevrez :

- soit un accusé de dépôt vous indiquant la bonne réception du fichier qui va être contrôlé avant la validation définitive;
- soit un compte-rendu d'anomalies vous indiquant les erreurs à corriger.

Vous avez besoin d'une assistance technique ou fiscale ?

Vous pouvez contacter notre assistance du lundi au vendredi de 08h à 18h:

par téléphone au : 0809 400 230

ou par courriel :

esi.nevers-assistancerecouplement@dgfip.finances.gouv.fr

La procédure de dépôt de fichiers est décrite dans les cahiers des charges qui sont consultables sur le lien ci-dessous

Cahier des charges TD/bilatéral

Déposer un fichier

Saisir un formulaire en ligne

Saisissez le formulaire en ligne en vous laissant guider par la saisie assistée puis validez l'envoi du formulaire complété à la DGFIP.

En fin de procédure vous recevrez un accusé de dépôt attestant de la bonne réception du formulaire par la DGFIP.

Pour toutes questions relatives à la procédure de saisie d'un formulaire en ligne, vous pouvez contacter l'assistance par téléphone au : 0809 400 210 (service gratuit + prix appel), du lundi au vendredi de 8h à 19h30.

Consulter les informations relatives aux déclarations déposées.

Vous pouvez consulter les informations de suivi sur les dépôts que vous avez effectués.

Puis sur

« Saisir un formulaire en ligne »

Saisir un formulaire en ligne

Consulter les informations sur les dépôts



Déposer une déclaration

Choix du revenu

Informations

Emetteur

Bénéficiaires

Revenu

Accusé de dépôt

Veuillez sélectionner une collecte.

- Formulaire 2460 : Salaires et honoraires
- Formulaire 2561 : Revenus de Capitaux Mobiliers
- Formulaire DAS 2 : Etat des honoraires, vacations, commissions
- Formulaire 2466 : Pensions et Rentes
- Formulaire 2093 : Achats au détail de métaux ferreux et non ferreux



Retour à l'accueil

Suivant



Sélectionnez

« Formulaire DAS2 : Etat des honoraires, vacations, commissions »

Puis cliquez sur « Suivant »



Déposer une déclaration

Choix du revenu Import Informations Emetteur Bénéficiaires Revenu DAS-2 Validation Accusé de dépôt

DÉCLARATION DES HONORAIRES

N° : DAS-2-T et DAS-2-I

N° Cerfa : 10144 * 28 et 12303 * 19

Importer un fichier

Souhaitez-vous importer un fichier ? *

Non Oui

Sélectionner le fichier Aucun fichier choisi

Précédent

Suivant

**Sélectionnez « Non »
Puis cliquez sur « Suivant »**



Déposer une déclaration

Choix du revenu Informations Emetteur Bénéficiaires Revenu DAS-2 Validation Accusé de dépôt

DÉCLARATION DES HONORAIRES

N° : DAS-2-T et DAS-2-I

N° Cerfa : 10144 * 29 et 12303 * 20

Remplir en ligne votre déclaration

La Direction Générale des Finances Publiques met à votre disposition un service de télédéclaration des honoraires (formulaire DAS-2).

N'indiquez que les sommes supérieures à 2400 euros par an et par bénéficiaire.

En cliquant sur le bouton "Suivant", vous pourrez saisir toutes les informations concernant votre déclaration (seul écran de saisie de données). Vous pourrez ainsi saisir jusqu'à 50 bénéficiaires maximum par déclarant) ainsi que les sommes que vous leur versez.

En fin de saisie, vous pourrez sauvegarder au format PDF pré-rempli les données que vous aurez saisies.

Combien souhaitez-vous saisir de bénéficiaires ?

**Sélectionnez le nombre de
bénéficiaires
Puis cliquez sur « Suivant »**

Les informations figurant sur Internet n'ont qu'une valeur indicative, elles n'engagent pas l'administration à l'égard des personnes qui les ont communiquées.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations conservées par l'administration. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de la direction départementale ou régionale de l'administration publique (DDFiP ou DRFIP).

Précédent

Suivant



Déposer une déclaration

Choix du revenu > Informations > **Emetteur** > Bénéficiaires > Revenu DAS-2 > Validation > Accusé de dépôt

DÉCLARATION DES HONORAIRES

N° : DAS-2-T et DAS-2-I

N° Cerfa : 10144 * 29 et 12303 * 20

Remplir en ligne votre déclaration

En 2025, vous avez versé des honoraires, vacations, commissions, courtages, ristournes et jetons de présence, droits d'auteurs et d'inventeurs. Les champs marqués d'un astérisque (*) doivent être renseignés.

Identification de l'établissement déclarant

Nom ou raison sociale *

Complément d'adresse

Numéro de la voie

Indice de répétition

Nature et nom de la voie

Code Postal *

Commune *

Bureau distributeur

Numéro SIRET au 31/12/2025 *

Numéro SIRET au 31/12/2024 en cas de changement

Code APE

Informations générales

Nom de la personne à contacter

Prénom de la personne à contacter

Adresse courriel *

Confirmation de l'adresse courriel *

Numéro de téléphone

Lieu de signature *

Date de signature *

(JJ/MM/AAAA)

Complétez vos coordonnées et cliquez sur « suivant »

Précédent

Effacer

Suivant

Déclarer ses revenus

En 2025, vous avez versé des honoraires, vacations, commissions, courtages, ristournes et jetons de présence, droits d'auteurs et d'inventeurs. Veuillez saisir les informations relatives à votre situation (* : informations à caractère obligatoire) N'indiquez que les sommes supérieures à 2400 euros par an et par bénéficiaire.

Désignation du bénéficiaire N°1 ?

Nom de famille *	MA REMPLAÇANTE
Prénoms *	Aurélie
OU	
Raison Sociale *	
Profession ?	Infirmière
Numéro SIRET	123 456 789 00011
Adresse complète du domicile ?	
Numéro de la voie	12
Complément d'adresse	
Nature et nom de la voie	Rue Louis Renault
Code Postal *	31130
Commune *	BALMA
Bureau distributeur	

Indice de répétition

Complétez pour chaque bénéficiaire : son nom ou sa raison sociale, sa profession, son numéro SIRET, son adresse du domicile

Montant des sommes versées (Toutes taxes comprises)*

Nature	H: Honoraire et vacations	Montant	2600
Nature		Montant	
Nature		Montant	
Nature		Montant	
Avantages en nature			
Indemnités et remboursements			
TVA nette sur les droits d'auteurs	Montant		
Retenue à la source	Montant		

Sélectionnez la nature (H pour honoraires) et le montant des sommes versées
Puis cliquez sur suivant

Précédent

Effacer

Suivant

 Déposer une déclaration

Choix du revenu > Informations > Emetteur > Bénéficiaires > **Revenu DAS-2** > Validation > Accusé de dépôt

DÉCLARATION DES HONORAIRES

N° : DAS-2-T et DAS-2-I

N° Cerfa : 10144 * 29 et 12303 * 20

Informations déclarant :

Nom : MOI INFIRMIERE

[Modifier](#)

Informations bénéficiaires :

Numéro bénéficiaire : 1 AURELIE MA REMPLAÇANTE

[Modifier](#)

[Supprimer](#)

[Ajouter un bénéficiaire](#)

[Précédent](#)

[Exporter](#)

[Valider](#)

Vérifiez les informations, puis validez

 Déposer une déclaration

Choix du revenu > Informations > Emetteur > Bénéficiaires > Revenu DAS-2 > **Validation** > Accusé de dépôt

DÉCLARATION DES HONORAIRES

N° : DAS-2-T et DAS-2-I

N° Cerfa : 10144 * 29 et 12303 * 20

Validation de votre déclaration

ATTENTION

Editez votre DAS2 avant sa validation

Votre saisie est terminée.

ATTENTION: Si vous souhaitez modifier votre déclaration, cliquez sur "Sauvegarder et visualiser votre déclaration" et l'enregistrer.

Le passage à l'étape suivante ne vous permettra pas d'y procéder ultérieurement.

sur "Sauvegarder et visualiser votre déclaration"

[Sauvegarder et visualiser votre déclaration](#)

Pour visualiser le fichier PDF vous devez utiliser un lecteur PDF et être connecté à internet.

A l'invite du système nous vous conseillons de sélectionner l'option "enregistrer" avant toute ouverture dans votre lecteur PDF.

[Précédent](#) [Envoyer la déclaration](#)

Terminez par « envoyer la déclaration »